

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction de la
commande publique,
des moyens généraux
et des archives**

**Service Expertise
commande publique**

18 - Manouchian V01

Bureau

Délibération n°

14.06.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Objet : Blanc-Mesnil - Manouchian

Protocole transactionnel avec EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT

LE PRESIDENT EXPOSE

Vu le marché n° 93 000 11 052/17 en date du 18/07/2017 par lequel Seine-Saint-Denis habitat a confié à la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT les travaux de restructuration du foyer de travailleurs migrants « Manouchian » en résidence sociale de 185 logements au Blanc-Mesnil ;

Vu les actes spéciaux de sous-traitance des 19/07/2021, 26/04/2019 et 07/03/2019 par lesquels la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT a confié respectivement aux sociétés AR BATIMENT, DG ENTREPRISE et HUDORIA des travaux de ravalement (271 829,42 €/HT), de plomberie, chauffage et ventilation (715 891,75 €/HT) et de VRD (176 792,21 €/HT) ;

Considérant que les sous-traitants susvisés ont abandonné le chantier sans avoir réalisé la totalité des travaux dont ils avaient la charge ;

Considérant que lesdits sous-traitants n'ont pas donné suite aux mises en demeure de reprendre le chantier, notifiées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT ;

Considérant que la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT s'est substituée aux sous-traitants défaillants pour l'achèvement de ces travaux ;

Considérant l'intérêt de conclure un protocole transactionnel avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT afin de solder les sommes restant à lui devoir et prévenir toutes contestations à naître concernant le règlement financier du marché ;

Vu les négociations menées en ce sens et ayant permis d'aboutir aux concessions réciproques suivantes :

- Le règlement par Seine-Saint-Denis habitat à la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT de la somme de 92 783,99 €/HT, correspondant aux soldes des actes spéciaux de sous-traitance des sociétés AR BATIMENT, DG ENTREPRISE et HUDORIA,
- La prise à sa charge par la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT de l'ensemble des éventuelles réclamations ou actions en justice relatives aux sommes objets du protocole formulées par les sous-traitants susvisés à Seine-Saint-Denis habitat,

Considérant que la rédaction du protocole est en cours ;

LE BUREAU DELIBERE

Article unique

Autorise le Directeur Général à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMÉLIORATION DE L'HABITAT au mieux des intérêts de Seine-Saint-Denis habitat.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT

Conseiller départemental

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction du
développement
patrimonial et
maîtrise d'ouvrage**
Service Projets
urbains

05 - Cachin V01

Bureau

Délibération n°
02.06.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Objet : Ile-Saint-Denis - Cachin

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par Seine-Saint-Denis habitat à la Société du Grand Paris pour la mise en compatibilité des réseaux d'assainissement de Seine-Saint-Denis habitat nécessaire à la réalisation de l'ouvrage 3202P de la ligne 15 Ouest (Pont de Sèvres – Saint Denis Pleyel) du Grand Paris Express

LE PRESIDENT EXPOSE

Considérant que la Société du Grand Paris (SGP) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial et maître d'ouvrage du Grand Paris Express (GPE), sa mission principale étant de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le Grand Paris Express et d'en assurer la réalisation ;

Vu la délibération n°12.08.22 du Bureau du 8 décembre 2022 ;

Vu le bail civil signé le 5 juin 2023 entre la SGP et Seine-Saint-Denis habitat ;

Considérant que sur le foncier du parking de la résidence Marcel Cachin, jouxtant la rue Rosa Parks (parcelle M95), à L'Île-Saint-Denis, propriété de SSDh, un réseau d'assainissement de SSDh traverse l'emprise chantier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express ;

Considérant que pour la réalisation de l'ouvrage nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest du GPE, il est nécessaire que la SGP puisse réaliser les travaux de dévoiement de ces réseaux d'assainissement, à l'horizon fin 2023 – début 2024 afin de ne pas impacter la réhabilitation de la résidence Marcel Cachin ;

Considérant l'intérêt public de la mise en œuvre de ces travaux, exécutés par la SGP, dans le cadre des travaux préparatoires à la réalisation de la ligne 15 Ouest ;

Considérant que SSDh et la SGP se sont rapprochés afin de définir les modalités juridiques et administratives les plus adaptées à l'exécution des travaux considérés ;

Considérant que les modalités ne sont pas pleinement abouties mais qu'il apparaît nécessaire d'autoriser d'ores et déjà le Directeur Général à signer tout document utile, au mieux des intérêts de l'Office, afin de ne pas retarder le démarrage des travaux considérés ;

LE BUREAU DELIBERE

Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer tout document utile à la réalisation des travaux considérés, au mieux des intérêts de l'Office.

Le Président



Mathieu MONOT
Conseiller départemental

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**DGA Développement
patrimonial et
maîtrise d'ouvrage
Service Montage et
Développement
EB/MP**

Objet : **La Courneuve - ZAC de la Tour - Debussy**
Opération de construction de 41 logements locatifs sociaux
Plan de financement prévisionnel

LE PRESIDENT EXPOSE

02 - Debussy V01

Bureau

Vu la convention cadre pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de l'EPT Plaine Commune signée le 02 décembre 2021 indiquant les opérations de reconstitution de l'offre en logements sociaux sur le territoire de l'EPT, dont fait partie l'opération « ZAC de la Tour – Debussy » à La Courneuve,

Délibération n°
01.06.23

Vu le projet de la ZAC de la Tour à La Courneuve dont l'aménagement a été confié à la SPL Plaine Commune Développement,

Adopté à l'unanimité

Considérant que l'opération se situe dans le périmètre de la ZAC de la Tour à La Courneuve,

Adopté à la majorité

Considérant que la programmation de l'opération prévoit la réalisation d'une opération mixte :

Voix contre

- lot G2 : 41 logements locatifs sociaux (3 220 m² de surface de plancher),
- lot G1 : 32 logements en accession sociale à la propriété sous dispositif BRS (2 445 m² de surface de plancher),

Abstention (s)

Considérant que la participation au coût des équipements publics de la ZAC défini par l'aménageur est de 165 € HT/m² de surface de plancher,

NPPV

Considérant que le prix de revient de l'opération de logements locatifs sociaux est de 8 634 522 € TTC LASM (soit 210 598 € TTC LASM/logt), sur la base d'un coût travaux de 2 000 € HT/m² SHAB,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération de logements locatifs sociaux annexé intègre un montant de fonds propres de 2 200 000 €, soit 53 659 €/logement,

Il est demandé au Bureau d'approuver :

- le lancement du projet de construction « ZAC de la Tour - Debussy »,
- le plan de financement prévisionnel de l'opération de logements locatifs sociaux annexé à la présente délibération.

LE BUREAU DELIBERE

Article 1

Approuve :

- le lancement du projet de construction « ZAC de la Tour - Debussy »,
- le plan de financement prévisionnel de l'opération de logements locatifs sociaux **annexé** à la présente délibération,

Article 2

Autorise le Directeur Général à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tout document relatif à ces financements.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

+ 1 annexe

BUREAU DU 9 NOVEMBRE 2023

**OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE
« ZAC DE LA TOUR – DEBUSSY » - LA COURNEUVE**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
(LOT G2)**

DEPENSES TTC LASM (TVA 5,5%)		RECETTES	
Charge foncière (y compris VRD)	1 054 383 €	Subventions :	
Travaux (Bâtiment)	6 129 866 €	Subvention ANRU	204 000 €
Actualisations/révisions et imprévus	410 764 €	Subvention Conseil Régional	82 000 €
Honoraires	1 039 509 €	Prêts Caisse des Dépôts et des Consignations	
		Prêt PLUS Foncier	586 596 €
		Prêt PLUS Construction	1 111 824 €
		Prêt PLAI Foncier	432 863 €
		Prêt PLAI Construction	564 239 €
		Prêts bonifiés Action Logement (ANRU)	
		Prêts PLUS	192 000 €
		Prêts PLAI	255 000 €
		Prêt Action Logement (droit commun)	3 006 000 €
		Fonds propres	2 200 000 €
TOTAL	8 634 522 €	TOTAL	8 634 522 €

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

PA/NL

LE PRESIDENT EXPOSE

06 - Marché V01

L'opération de réhabilitation de l'Ilot du Marché intègre la création de 11 nouveaux logements répartis sur 4 adresses ; 5-9 rue du Maréchal Maison et 41-47 rue de Paris à Epinay-sur-Seine, comprenant :

Bureau

- 3 logements financés en PLS
- 5 logements financés en PLUS
- 3 logements financés en PLAI

Délibération n°

03.06.23

Le montant des loyers a fait l'objet d'une validation par le Bureau du Logement Social de la DRIHL pour les montants suivants (*valeur 2023*) :

Adopté à l'unanimité

- 11,66 €/ m² de surface utile et par mois pour les 3 logements PLS
- 7,58 €/m² de surface utile et par mois pour les 5 logements PLUS
- 6,63 €/m² de surface utile et par mois pour les 3 logements PLAI

Adopté à la majorité

Voix contre

Ces montants de loyers sont inscrits dans les conventions suivantes :

- PLS : n° 93/2023/2019-831/028
- PLUS : n°93/2023/2019-831/026
- PLAI : n°93/2023/2019-831/027

Abstention (s)

NPPV

La date prévisionnelle de livraison de l'opération est établie au 22 décembre 2023.

Considérant l'état d'avancement de l'opération,

Vu les articles L 351-2, L 353-17, L 442-1, L 442-1-1, L 442-1-2, et R 353-16 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'accord des services instructeurs de la DRIHL ;

Vu l'avis des loyers du 21 janvier 2023 relatif à la fixation du loyer maximal des conventions conclues en application de l'article L.353-1 du code de la construction et de l'habitation ;

LE BUREAU DELIBERE

Article 1

Fixe le montant du loyer (*Valeur 2023*) à 11,66 € par m² de surface utile et par mois pour 3 logements PLS.

Article 2

Fixe le montant du loyer (*Valeur 2023*) à 7,58 € par m² de surface utile et par mois pour 5 logements PLUS.

Article 3

Fixe le montant du loyer (*Valeur 2023*) à 6,63 € par m² de surface utile et par mois pour 3 logements PLAI.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction
Développement
patrimonial et
maîtrise d'ouvrage**
Service Travaux DT

Objet : Noisy-le-Grand - Garcia Lorca

Opération de réhabilitation avec rénovation énergétique de logements locatifs sociaux
Approbation du plan de financement prévisionnel et de la sollicitation du financement
FEDER

LE PRESIDENT EXPOSE

CD/BH

06 BIS - Lorca V01

Vu la présentation du projet et des travaux envisagés sur cet ensemble de logements en comité d'engagement interne du 15/10/2020,

Bureau

Vu la validation du plan de financement prévisionnel à ce comité d'engagement interne de lancement,

Délibération n°

04.06.23

Vu l'appel à projets du FEDER 2023 Rénovation Energétique des logements sociaux (OS 2.1-1),

Adopté à l'unanimité

Vu le choix du département de nous soutenir pour cette candidature,

Adopté à la majorité

LE BUREAU DELIBERE

Voix contre

Article 1

Abstention (s)

Valide le plan de financement prévisionnel **annexé** à la délibération.

NPPV

Article 2

Autorise le Directeur Général ou son représentant à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tout document relatif à ces financements.

En particulier, le Directeur Général ou son représentant est autorisé :

- à signer les documents relatifs à une candidature pour le financement rénovation énergétique du FEDER

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

+ 1 annexe

ANNEXE À LA DELIBERATION
DU BUREAU DU 09 NOVEMBRE 2023

OPERATION DE REHABILITATION
« GARCIA LORCA » à NOISY-LE-GRAND

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES TTC LASM		RECETTES	
Travaux	7 965 445 €	SUBVENTIONS	
		Plan de Relance	1 890 500 €
Honoraires	514 168 €	FEDER	1 500 000 €
Divers	89 711 €	PRET	
		Prêt Caisse des Dépôts	
		PAM	4 498 526 €
		FONDS PROPRES	680 298 €
TOTAL	8 569 324 €	TOTAL	8 569 324 €

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

Direction Financière
JMP/KZ

Objet : Diverses opérations de réhabilitation et de construction

Plan de financement et mobilisation des emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Précisions sur les caractéristiques des emprunts à mobiliser

LE PRESIDENT EXPOSE

07 - diverses opérations
V01

Bureau

Délibération n°

05.06.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Lors de sa séance du 28 septembre 2023, le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat a délibéré approuvant les plans de financement et la mobilisation de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 23 opérations de réhabilitation et de construction neuve reprises en Annexe 1.

Considérant qu'à la demande de la CDC, il y a lieu de compléter les caractéristiques d'emprunt figurant dans ces 23 délibérations, afin de préciser deux points exposés mais non tracés (la périodicité et le profil d'amortissement des échéances), et de corriger la modalité de révision.

LE BUREAU DELIBERE

Article unique

Approuve les caractéristiques d'emprunt présentées en **annexe 2** pour compléter les délibérations du 28 septembre 2023 reprises en **annexe 1**.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

+ 2 annexes

**ANNEXE 1 À LA DELIBERATION
DU BUREAU DU 09 NOVEMBRE 2023**

Liste des délibérations du Bureau du 28/09/2023 concernées

Commune	Opérations	Cat. Op.	Num délib
BLANC MESNIL	Foyer Manouchian	REHAB	40.05.23
DRANCY	Libération	REHAB	41.05.23
LE PRE SAINT GERVAIS	Place H. Sellier (coll2)	REHAB	33.05.23
STAINS	Collectifs 5	REHAB	19.05.23
STAINS	C4	REHAB	15.05.23
STAINS	C5	REHAB	16.05.23
STAINS	S. Molière Reha	REHAB	17.05.23
STAINS	Tour ME	REHAB	18.05.23
ROMAINVILLE	CHARLES DE GAULLE 4 tours yc 6 cn	REHAB	22.05.23
LE PRE SAINT GERVAIS	Henri Sellier Danton Coll 3	REHAB	34.05.23
BLANC MESNIL	PASTEUR 1 & 2	REHAB	39.05.23
BOBIGNY	ARTHUR RIMBAUD	REHAB	43.05.23
EPINAY	ILOT DU MARCHE	REHAB / CN	14.05.23
STAINS	LA PRETRESSE	REHAB	20.05.23
ILE ST DENIS	JEAN JAURES	REHAB	44.05.23
NOISY LE SEC	RPA CLEMENCEAU	REHAB	42.05.23
LE PRE SAINT GERVAIS	FRANCISCO FERRER	REHAB	35.05.23
LE PRE SAINT GERVAIS	Gabriel Péri	REHAB	36.05.23
LIVRY GARGAN	La poudrerie	REHAB	45.05.23
MONTFERMEIL	BOIS DE L'ERMITAGE	REHAB	37.05.23
ROMAINVILLE	GAGARINE tour A	REHAB	23.05.23
ROMAINVILLE	PARAT	REHAB	25.05.23
ROMAINVILLE	TRIOLET	REHAB	24.05.23

ANNEXE 2 À LA DELIBERATION
DU BUREAU DU 09 NOVEMBRE 2023

Caractéristiques pour les Lignes de Prêt indexées sur Livret A (hors profil d'amortissement à durée ajustable)

-Durée de la phase de préfinancement :	0 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	0 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + **** % (à compléter selon le type de produit) (1) <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echéance prioritaire (intérêts différés) : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>
<p>(1) Taux exprimé en pourcentage + 0,60% : PLUS ; PAM ; - 0,20% : PLAI ; - 0,75%, - 0,45% ou - 0,25% : PAM ECOPRET ;</p>	

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)
Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

Direction Financière
JMP/KZ

Objet : Montfermeil - Les Ormes

Opération : réhabilitation de 38 logements
Plan de financement et mobilisation des emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations
Modification de la répartition des prêts (PAM/Eco-Prêt)

08 - Les Ormes V01

LE PRESIDENT EXPOSE

Bureau

Délibération n°

06.06.23

Lors de ses séances du 16 mars 2023 et du 28 septembre 2023, le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat a délibéré approuvant le plan de financement de l'opération de réhabilitation de la cité les Ormes à Montfermeil, et notamment la mobilisation de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté à l'unanimité

Considérant que les caractéristiques de ces prêts ont changé et nécessitent une nouvelle délibération du Bureau,

Adopté à la majorité

LE BUREAU DELIBERE

Voix contre

Article 1

Abstention (s)

Approuve le plan de financement **annexé** à la présente délibération.

NPPV

Article 2

Autorise le Directeur Général ou son représentant à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tout document relatif à ces financements.

En particulier, le Directeur Général ou son représentant est autorisé :

- à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, les emprunts suivants :

- Prêt PAM Classique	138 610 €
- Prêt PAM Eco-Prêt	475 000 €

- et à signer les contrats de ces prêts et la demande de réalisation de fonds.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

+ 1 annexe

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL REHABILITATION

DEPENSES TTC LASM		RECETTES	
Travaux	1 177 976 €	Prêt CDC PAM Eco-Prêt	475 000 €
Honoraires et Divers	137 439 €	Prêt CDC PAM Classique	138 610 €
		Fonds Propres	701 805 €
Total	1 315 415 €	Total	1 315 415 €

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	138 610 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
-Durée de la phase de préfinancement :	0 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	0 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PAM ECOPRET
Montant :	475 000 euros
-Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
-Durée de la phase de préfinancement :	0 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	0 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,45 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction de la gestion
du patrimoine, de la
gestion locative, des
attributions et des
politiques sociales**

Objet : **Drancy - Libération**
Fixation des tarifs de parking

LE PRESIDENT EXPOSE

Agence de Dugny

09 - Libération V01

Considérant les difficultés de stationnement pour les habitants du fait de parkings ouverts et accessibles à tous véhicules ainsi que la pose d'une barrière levante pour privatiser le parking de la cité ;

Considérant que la tarification à 20 euros est cohérente avec l'offre de stationnement proposée par Seine-Saint-Denis habitat sur la Ville de Drancy ;

Bureau

Délibération n°
07.06.23

LE BUREAU DELIBERE

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s) **1**

NPPV

Article 1

Acte la mise en place de la fermeture de la cité et la mise en location des places de stationnement en extérieur.

Article 2

Fixe la tarification des places à 20 euros par mois par place.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction de la gestion
du patrimoine, de la
gestion locative, des
attributions et des
politiques sociales**

Objet : **Blanc-Mesnil - les 15 Arpents**
Fixation des tarifs de parking

LE PRESIDENT EXPOSE

Agence de Dugny

10 - Arpents V01

Bureau

Délibération n°

08.06.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Considérant les difficultés de stationnement pour les habitants du fait de parkings ouverts et accessibles à tous véhicules ainsi que la pose de barrières coulissantes pour privatiser le parking de la résidence ;

Considérant que la tarification à 19 euros est cohérente avec l'offre de stationnement proposée par Seine-Saint-Denis habitat sur la Ville du Blanc-Mesnil ;

LE BUREAU DELIBERE

Article 1

Acte la mise en place de la fermeture de la résidence et la mise en location des places de stationnement en extérieur.

Article 2

Fixe la tarification des places à 19 euros par mois par place.

Le Président



Mathieu MONOT
Conseiller départemental

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)
Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction de la gestion
du patrimoine, de la
gestion locative, des
attributions et des
politiques sociales**
Agence de Stains

Objet : **Stains - George Sand**

Mise en location des boxes du parking souterrain du 46/48 rue George Sand

11 - Sand V01

Bureau

Délibération n°

09.06.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s) **1**

NPPV

LE PRESIDENT EXPOSE

Considérant la difficulté de location des emplacements de stationnement non boxés au sein du parking souterrain sis 46/48 rue George Sand à Stains (groupe 204 - George Sand) ;

Considérant, la forte demande d'emplacements boxés sur le quartier du Clos Saint-Lazare ;

Considérant le boxage de 38 emplacements de stationnement au sein du parking souterrain sis 46/48 rue George Sand à Stains, étant précisé que 2 emplacements n'ont pas pu être boxés (n° 10 et 11) ;

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, un emplacement non boxé supplémentaire a été créé (n°41) ainsi que 2 emplacements 2 roues motorisés boxés (n°42 et 43) ;

Considérant que la tarification proposée est cohérente avec le prix actuellement proposé sur nos autres parkings souterrains boxés situés à proximité ;

LE BUREAU DELIBERE

Article 1

Acte la mise en location de 38 boxes dans le parking sis au 46/48 rue George Sand à Stains.

Article 2

Acte la création d'un emplacement non boxé (n°41) dans le parking sis au 46/48 rue George Sand à Stains. Le tarif étant le même que celui des 2 emplacements préexistants non boxés (n° 10 et 11), soit 35,34 euros.

Article 3

Acte la création de 2 emplacements 2 roues motorisés boxés dans le parking sis au 46/48 rue George Sand à Stains.

Article 4

Fixe la tarification suivante :

- Pour les 36 boxes de taille standard dont 2 PMR à 57 euros
- Pour les 2 boxes de grande taille (emplacements 25 et 26) à 75 euros
- Pour les 2 emplacements 2 roues motorisés boxés (emplacements 42 et 43) à 30 euros

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux**

Service juridique
SZ/R.59

14 - Legendre V01

Bureau

Délibération n°

10.06.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Objet : Romainville - Gagarine

Convention de mise à disposition de terrain (suite démolition bâtiment B) au profit de l'entreprise Legendre

LE PRESIDENT EXPOSE

Vu la démolition effectuée par Seine-Saint-Denis habitat du bâtiment B situé en partie sur les parcelles cadastrées S 269 et S 268, rue Paul Doumer (quartier Youri Gagarine à Romainville) ;

Considérant que l'entreprise Legendre a sollicité Seine-Saint-Denis habitat afin d'utiliser l'emprise du bâtiment B démoli, à savoir une partie des parcelles S 268 et S 269 pour ses installations de chantier et de zone de stockage dans le cadre de travaux de réhabilitation de la Tour A pour le compte de Seine-Saint-Denis habitat ;

Considérant que Seine-Saint-Denis habitat a répondu favorablement à la demande de l'entreprise Legendre ;

Considérant que l'emprise ci-dessus visée, telle qu'identifiée par le rectangle rouge sur le plan **ci-annexé**, est mise à disposition de l'entreprise Legendre depuis le 17 août 2023 et jusqu'au 30 septembre 2024 ;

Considérant que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit ;

Considérant que le projet de convention de mise à disposition est en cours d'élaboration entre les Parties ;

LE BUREAU DELIBERE

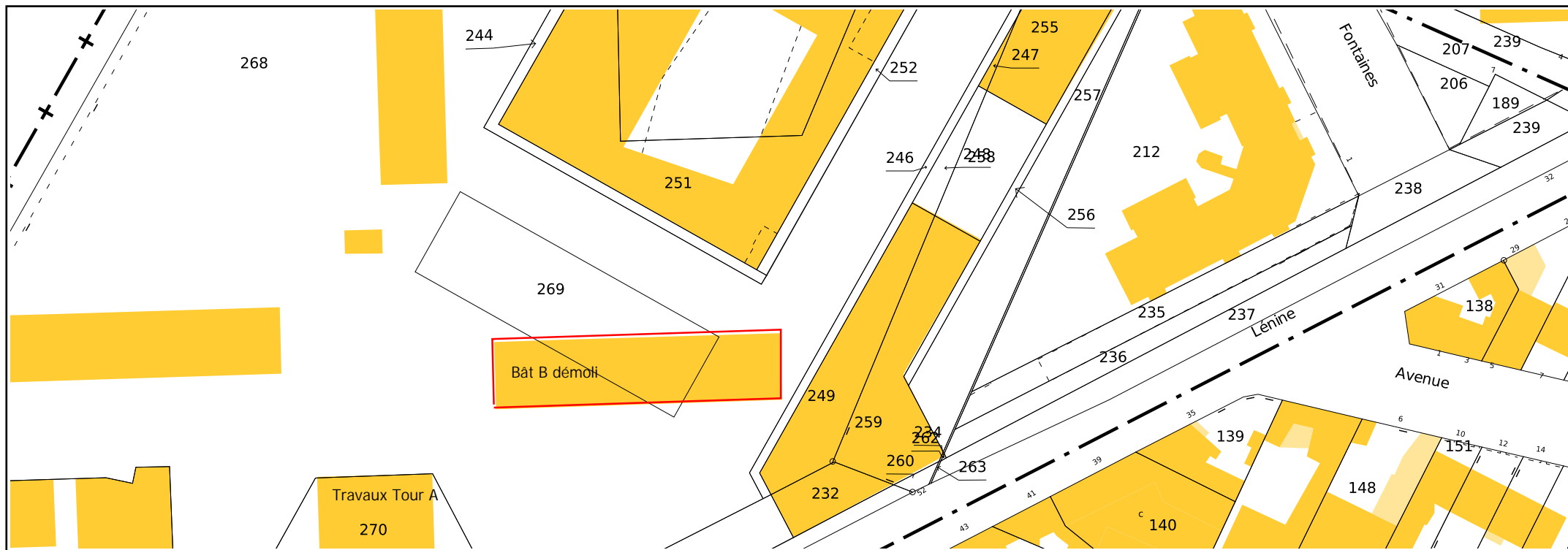
Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer une convention de mise à disposition, y compris ses avenants modificatifs et/ou complémentaires, d'une partie des parcelles S 268 et S 269 à Romainville, à titre gratuit, au profit de l'entreprise Legendre, au mieux des intérêts de l'Office.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral

BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux**

Objet : Romainville - Gagarine

Convention de servitude au profit d'ENEDIS sur une partie de la parcelle S 268
Délibération modificative de la délibération n°12.03.22 du Bureau du 7 avril 2022

LE PRESIDENT EXPOSE

Service juridique
SZ/R.19

Vu le courrier du 12 mars 2022 de Seine-Saint-Denis habitat autorisant ENEDIS à commencer ses travaux à compter du 14 mars 2022 ;

15 - ENEDIS V01

Vu la délibération n°12.03.22 du Bureau du 7 avril 2022 autorisant la signature d'une convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle S 268p à Romainville, au prix estimé par la Direction Générale des Finances Publiques et au mieux des intérêts de l'Office ;

Bureau

Délibération n°

Considérant l'avis rendu par la Direction Générale des Finances Publiques le 14 juin 2023 évaluant le montant de la redevance de la servitude à 11 000€ HT ;

11.06.23

Considérant que la signature de la convention n'est pas intervenue à ce jour ;

Adopté à l'unanimité

Considérant le nouvel accord entre les Parties afin d'établir cette convention de servitude au profit d'ENEDIS à titre gratuit compte tenu ;

Adopté à la majorité

- du partenariat avec ENEDIS

Voix contre

- de la rétrocession à venir de cette parcelle à la Ville

Abstention (s)

- de la nature des travaux (alimentation des logements en électricité)

NPPV

Vu le plan **annexé** identifiant en jaune les réseaux créés sur la parcelle S 268p objet de la servitude qui permettent d'alimenter le poste DP Ethique (alimentation des logements du lot 5 sur les parcelles S 250 et S 264), au poste transformateur existant dénommé TAINÉ ;

LE BUREAU DELIBERE

Article 1

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer ladite convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle S 268p à Romainville, à titre gratuit.

Article 2

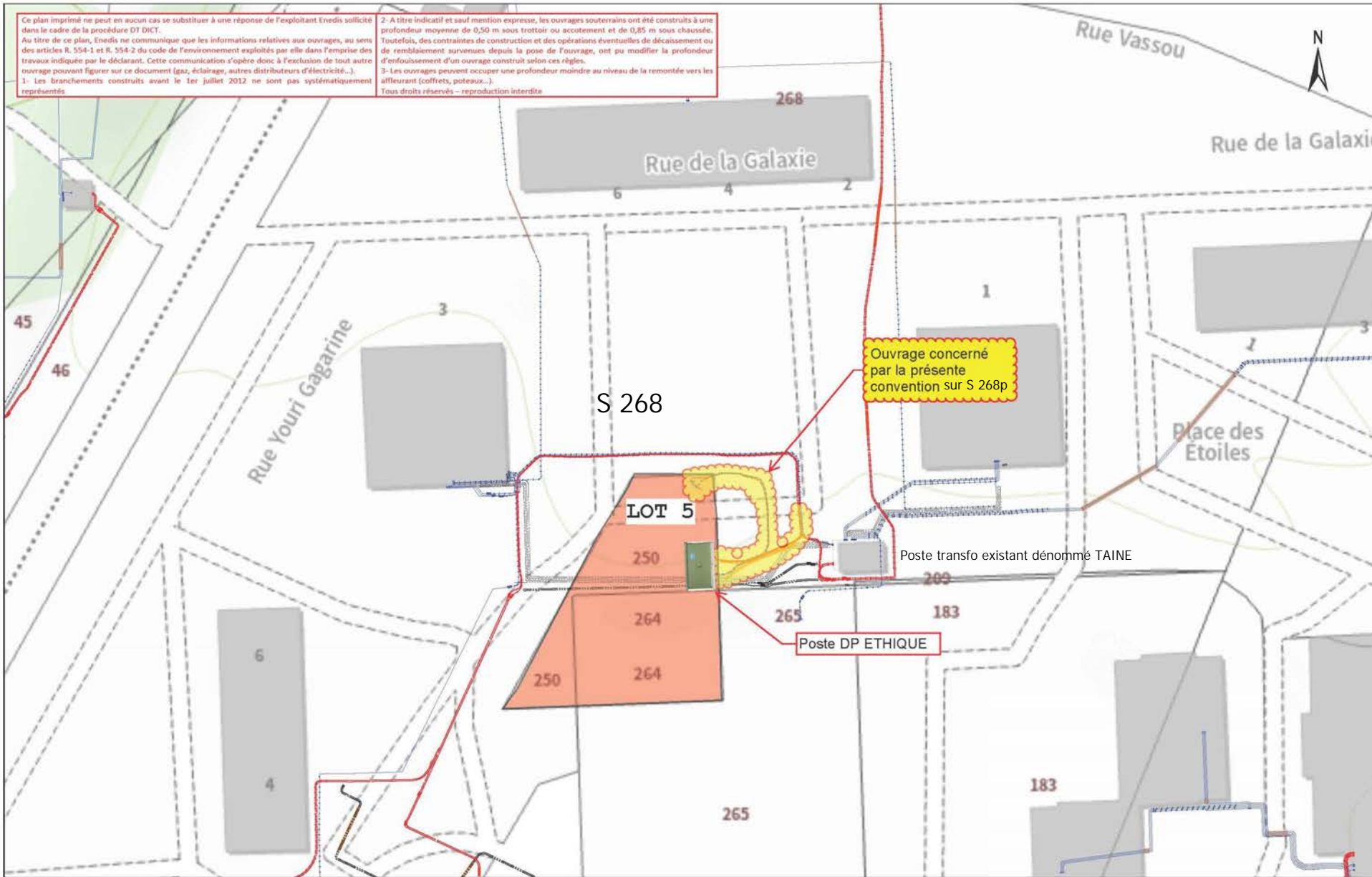
Les autres dispositions de la délibération n°12.03.22 du 7 avril 2022 restent inchangées.

Le Président



Mathieu MONOT
Conseiller départemental

500eme AV TVX



BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)
Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

**Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux**

Service Juridique
MI/D.114

16 - Rosa Parks V01

Bureau

Délibération n°

12.06.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Objet : Le Blanc-Mesnil - Rosa Parks

Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AN 205 au profit de l'ACMBM

LE PRESIDENT EXPOSE

Vu la délibération n°20.06.22 du Bureau du 6 octobre 2022 autorisant la cession d'une partie de la parcelle AN 205 (environ 113 m²) au profit de l'Association Culturelle Musulmane du Blanc-Mesnil (ACMBM), pour la création d'une issue de secours ;

Considérant que les travaux de réaménagement nécessaires et préalables à cette cession ont été effectués par Seine-Saint-Denis habitat et que leur coût sera pris en charge par l'ACMBM, conformément à la délibération susvisée ;

Considérant que ladite cession ne pourra intervenir qu'après la régularisation par le géomètre du document d'arpentage pour la division de la parcelle AN 205 ;

Considérant que, pour ne pas retarder davantage le démarrage de ses travaux pour la création de l'issue de secours, l'ACMBM sollicite Seine-Saint-Denis habitat pour une mise à disposition anticipée de la partie de parcelle susvisée, représentée sur le plan **ci-annexé** ;

Vu l'accord intervenu entre les Parties sur le principe d'une mise à disposition moyennant une redevance mensuelle de 125 € HT soit 150 € TTC, jusqu'à la signature de l'acte de cession ;

Considérant que le projet de convention est en cours de rédaction entre les Parties ;

LE BUREAU DELIBERE

Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AN 205, représentant environ 113 m², au profit de l'ACMBM, au mieux des intérêts de l'Office.

Le Président



Mathieu MONOT
Conseiller départemental

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL (DGFIP)

Commune : 093007
Le Blanc-Mesnil

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A
Par

Section : AN
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 22/05/2020

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau

B - En conformité d'un piquetage :
effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M.....
géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A, le

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par

à : Bobigny

Date : 16/10/2023

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



BUREAU DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 25 octobre 2023, s'est réuni le 9 novembre 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Philippe GERMAIN

Excusé.e.s

Monsieur Michel HOEN – mandat à Mathieu MONOT
Madame Pascale LABBE

Soit 6 membres à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE
Madame Cécile MAGE
Madame Linda PORCHER
Monsieur Jean-Marc POULAIN
Madame Pauline HUGOT
Madame Christelle ROSENTHAL
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général
Directrice Générale Adjointe
Directrice Générale Adjointe
Directeur Général Adjoint
Cheffe de cabinet
Assistante de Direction
Assistante de Direction

Excusée

Madame Clémence DEBAILLE

Directrice Générale Adjointe

Objet : L'Île-Saint-Denis - Marcel Cachin

Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle M 95 au profit de la SGP

LE PRESIDENT EXPOSE

Service juridique
SZ/L.28

17 BIS - Cachin V01

Bureau

Délibération n°

13.06.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Vu la délibération n°12.08.22 du Bureau du 8 décembre 2022 autorisant la signature d'un bail civil entre la SGP et Seine-Saint-Denis habitat, régularisé le 5 juin 2023, pour l'occupation d'une partie de la parcelle M 95 à L'Île-Saint-Denis, pour une durée de 75 mois ;

Considérant que cette occupation, nécessaire pour la construction d'un ouvrage annexe de la future ligne 16 du Grand Paris Express, prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Considérant que dans le cadre desdits travaux, la SGP doit dévoyer, avant le 1^{er} octobre 2024, une partie du réseau d'assainissement à ses frais, propriété de Seine-Saint Denis habitat, situé sur la parcelle cadastrée M 95 ;

Considérant que la SGP s'est rapprochée de Seine-Saint-Denis habitat afin de bénéficier d'une emprise dont la superficie sera précisée dans la convention (estimée à environ 350 m²), pour installer sa base vie sur une partie de la parcelle M 95 telle qu'identifiée sur les plans **ci-annexés** ;

Considérant que cette mise à disposition prendra effet à compter de la signature de la convention et ce jusqu'au 31 octobre 2024 ;

Considérant que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit ;

Considérant que le projet de convention de mise à disposition est en cours d'élaboration entre les Parties ;

LE BUREAU DELIBERE

Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer une convention de mise à disposition, y compris ses avenants modificatifs et/ou complémentaires, de la parcelle M 95p à L'Île-Saint-Denis, dont la superficie sera précisée dans ladite convention, à titre gratuit, au profit de la SGP, au mieux des intérêts de l'Office.

Le Président

M. MONOT

Mathieu MONOT
Conseiller départemental

Emprise mise à disposition de la SGP – Marcel Cachin L'Île-Saint-Denis



Emprise mise à disposition de la SGP – Marcel Cachin L'Île-Saint-Denis

